

# TRANSPORTATION DISTRICT 140

## DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

### Questions et réponses

Voici les réponses aux questions les plus fréquemment posées par des membres de l'AIMTA au cours des dernières semaines.

#### **LA TENUE DES JEUX OLYMPIQUES AMÉLIORE-T-ELLE LA POSITION DE NÉGOCIATION DE L'AIMTA?**

Non. Voici pourquoi nous jugeons que la tenue des Jeux olympiques ne dotera pas l'AIMTA d'un avantage durant les négociations.

Les Jeux olympiques se disputeront sur une courte période de temps qui coïncide avec la période la moins occupée de l'année. Donc, malgré la hausse des activités à Vancouver, les Jeux n'auront pas une grande incidence sur Air Canada dans son ensemble. À cet égard, nous nous basons sur l'expérience des Jeux olympiques de 1988 à Calgary. Bien qu'Air Canada ait exploité quelques sections supplémentaires, ces vols et les vols réguliers n'étaient remplis à pleine capacité que durant la semaine précédant le début des Jeux et pendant la semaine suivant leur conclusion. Autrement dit, les Jeux de 1988 ont eu peu d'incidence pour Air Canada. Il est tout aussi important de garder à l'esprit que, dans le cas des Jeux olympiques de 1988, la majorité des visiteurs et des athlètes s'y étaient rendus à bord d'un vol de leur transporteur national (ex. : United Airlines, Lufthansa) et ont été desservis par Air Canada et Hudson General (aujourd'hui Servisair). À Vancouver, Servisair et Swissport sont tous deux très présents et occuperont une grande part du marché.

#### **LA SITUATION FINANCIÈRE D'AIR CANADA EST-ELLE SI MAUVAISE QU'ON PRÉTEND? L'AIMTA A-T-ELLE VÉRIFIÉ LA SITUATION FINANCIÈRE DU TRANSPORTEUR?**

Oui. L'équipe de recherche de l'AIMTA à Washington, D.C. a l'expertise financière nécessaire pour évaluer la situation financière des transporteurs aériens. L'AIMTA a conclu que la situation financière d'Air Canada est précaire. Des chercheurs internes ainsi que des conseillers financiers externes ont mené des études similaires pour le compte de tous les syndicats représentant les employés d'Air Canada (pilotes, agents de bord et TCA) et tous sont arrivés à la même conclusion.

#### **Atlantic / Maritimes**

11 Thornhill Drive  
Suite 239  
Dartmouth, Nova Scotia  
B3B 1R9  
Tel/Tél. : 902-481-0077  
Fax/Télé. : 902-481-0079

#### **Central / Centre**

2580 Drew Road  
Suite 203  
Mississauga, Ontario  
L4T 3M5  
Tel/Tél. : 905-671-3192  
Toll Free/Sans frais :  
1-877-426-2948  
Fax/Télé. : 905-671-2114  
Toll Free/Sans frais :  
1-866-298-0369

#### **Eastern / Est**

3860, boul. Côte-Vertu,  
Bureau 214  
Saint-Laurent, Québec  
H4R 1V4  
Tel/Tél. : 514-336-3031  
Toll Free/Sans frais :  
1-888-992-1010  
Fax/Télé. : 514-336-3039  
Toll Free/Sans frais :  
1-866-800-3039

#### **West / Ouest**

11871 Horseshoe Way  
Suite 2131  
Richmond, B.C.  
V7A 5H5  
Tel/Tél. : 604-448-0721  
Toll Free/Sans frais :  
1-877-426-3140  
Fax/Télé. : 604-448-0710  
Toll Free/Sans frais :  
1-888-310-1688

3515 - 27<sup>th</sup> Street, N.E.  
Unit 23  
Calgary, Alberta  
T1Y 5E4  
Tel/Tél. : 403-250-3708  
Fax/Télé. : 403-250-3707

18 - 399 Berry Street,  
Winnipeg, Manitoba  
R3J 1N6  
Tel/Tél. : 204-987-9254  
Fax/Télé. : 204-987-9252

Air Canada fait face à une situation à laquelle d'autres lignes aériennes sont confrontées. WestJet a demandé à son personnel de prendre des congés sans solde, tandis que British Airways et Air India ont demandé à leurs employés de travailler gratuitement pendant de courtes périodes de temps. L'économie mondiale est secouée par une récession, et les temps sont toujours durs pour les transporteurs aériens en période de récession économique.

---

### **POURQUOI LA CONVENTION COLLECTIVE EST-ELLE PROLONGÉE D'UNE PÉRIODE DE 21 MOIS?**

Les pensions font aussi l'objet d'un moratoire de 21 mois. Cependant, il n'y a aucune raison particulière expliquant la prolongation de la convention collective pour une période de 21 mois. L'AIMTA considère qu'une prolongation de 21 mois pourrait nous être avantageuse.

Le premier avantage d'une prolongation de 21 mois est qu'en raison de la situation économique actuelle nous ne pouvons négocier des gains pour nos membres dans l'immédiat. Nous traversons le pire ralentissement économique depuis les années 1930. Bien que nous ne puissions prédire à quoi ressemblera l'économie dans 21 mois, nous connaissons très bien la situation actuelle. Air Canada est aux prises avec de graves difficultés financières et la situation économique crée de graves problèmes pour le transporteur aérien. Compte tenu de ce qui s'est produit jusqu'à maintenant, il est de notre avis que la situation sera probablement plus favorable dans 21 mois.

Si la situation s'améliore au cours des 21 prochains mois, la capacité d'Air Canada de sortir des fonds de la compagnie sera limitée. Aucun montant ne pourra être versé aux actionnaires avant la fin de 2010, et nous – au même titre que les autres syndicats – pourrons utiliser nos parts dans Air Canada et l'influence de notre directeur pour dicter les agissements d'Air Canada dans une certaine mesure. Autrement dit, si Air Canada est rentable, l'argent sera disponible pour rembourser nos membres pour les sacrifices qu'ils ont faits.

Un dernier point : La prolongation de 21 mois fera en sorte que notre convention collective échoie à la fin de mars 2011. Ainsi, nous gagnerons un droit de grève durant les mois d'été, ce qui nous dotera d'un avantage en vue de la négociation de notre prochaine convention collective.

---

### **POURQUOI EXISTE-T-IL UN LIEN ENTRE LA PROLONGATION DE L'ENTENTE SUR LES PENSIONS ET CELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE?**

C'était le point de vue de l'AIMTA et de tous les syndicats représentant des employés d'Air Canada qu'il s'agissait de la meilleure façon de procéder. L'entente sur les pensions nous permettrait de protéger les dispositions de notre convention collective actuelle.

---

**EN VERTU DE LA NOUVELLE ENTENTE, IL EST PRÉVU QUE CERTAINS EMPLOYÉS PASSERONT À L'EMPLOI D'AVEOS DANS 21 MOIS. CELA SIGNIFIE-T-IL QUE SI NOUS RATIFIONS L'ENTENTE, CES EMPLOYÉS DEVRONT FAIRE LA TRANSITION À AVEOS DANS 21 MOIS?**

Non. Ils ne feront la transition que si la situation financière d'Aveos est viable dans 21 mois. Si l'AIMTA juge qu'Aveos n'est alors pas viable, elle prendra tous les moyens légaux possibles pour empêcher cette transition. La vente d'Aveos a eu lieu en octobre 2007. Aucun employé n'a encore fait la transition compte tenu des efforts déployés par l'AIMTA pour entraver cette transition. Aucun employé ne fera la transition d'Air Canada à Aveos avant qu'Air Canada ne soit satisfaite de la viabilité d'Aveos.

---

**QU'ARRIVE-T-IL SI NOUS NE RATIFIONS PAS LA PROLONGATION DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE?**

Air Canada doit faire prolonger la convention collective et l'entente sur les pensions d'afin d'obtenir du financement de prêteurs et doit faire approuver par le gouvernement fédéral le report de ses contributions visant à éponger le déficit de solvabilité du régime de retraite.

Si l'entente n'est pas ratifiée, nous croyons qu'Air Canada invoque les lois en matière d'insolvabilité pour demander aux tribunaux de le protéger contre ses créanciers. La dernière fois que les tribunaux ont supervisé la restructuration d'Air Canada, nous avons beaucoup perdu. Si cela se produit encore, nous craignons perdre encore plus.

Notre régime de retraite serait exposé à de grands risques. À notre avis, il est très peu probable qu'il survive à une autre période d'insolvabilité. Ainsi, chaque membre actif perdrait le quart de la valeur de ses prestations, tandis que les membres retraités verraient leurs prestations coupées du quart.

Le régime collectif d'assurance-invalidité est sous financé et non assuré. Les membres en congé de maladie ou en congé d'invalidité de longue durée risqueraient de perdre le droit à leurs prestations.

Aussi, notre convention collective est échue. En l'absence d'une convention collective, nous serions contraints de négocier avec une entreprise insolvable. L'application des principes habituels du droit du travail pourrait mener à une situation où nous gagnerions le droit de faire la grève alors que l'employeur obtiendrait le droit de décréter un lock-out ou de modifier unilatéralement nos conditions de travail.

Ne pas ratifier la prolongation de la convention collective comporte de nombreux risques et ne comporte aucun avantage. C'est pour cette raison que tous les syndicats représentant des employés d'Air Canada ont accepté de prolonger leur convention collective.

---


### **AIR CANADA CHANGERA-T-ELLE UN JOUR?**

Air Canada doit améliorer ses relations avec ses syndicats et éviter de passer de crise en crise pour ce qui est des pensions. En réponse à vos craintes, Air Canada a accepté de travailler avec l'AIMTA en vue d'améliorer les relations syndicales. Air Canada a aussi accepté de recourir au juge Farley s'il s'avère impossible d'améliorer le climat de travail. Le juge Farley formulerait alors des recommandations non exécutoires pour nous aider à améliorer nos relations de travail. Malgré la nature non exécutoire de telles recommandations, il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction à notre avis. Notre travail sera d'utiliser ce mécanisme pour jeter les bases d'un avenir meilleur.

Aussi, Air Canada a accepté de réévaluer ses méthodes d'investissement dans la caisse de retraite. L'expérience des quelques dernières années démontre bien la nécessité d'investir des fonds de telle sorte à atténuer la volatilité et à rehausser la sécurité pour les participants au régime.

---

Syndicalement,



Président général du district 140 et coprésident du comité

